



VIE LOCALE

PAYS D'AURILLAC

CONSEIL MUNICIPAL

La condition environnementale pour fil rouge des débats aurillacois

Réseau de chaleur et bois et son approvisionnement, dépollution de la "friche Engie", parking "désimperméabilisé", baisse énergétique de l'éclairage public, biodiversité évaluée par des abeilles... Autant de sujets en relation avec l'environnement inscrits à l'ordre du jour du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal d'Aurillac ne compte officiellement qu'un élu écologiste : Stéphane Fréchou, rallié aux rangs de la majorité. Pourtant, le respect de l'environnement a constitué l'essentiel de l'ordre du jour de la dernière réunion, mardi 12 octobre, et la plupart des décisions étaient prises à l'unanimité.

De quel bois on se chauffe ?

Avant certains votes, des rapports étaient examinés, "pour information". Le premier d'entre eux a concerné le réseau de chaleur bois, exploité par ACB⁽¹⁾, mis en route en octobre 2020 et totale-

ment opérationnel depuis le 31 mai 2021. Ce sont déjà 3 260 tonnes de bois déchiqueté qui ont servi de combustible. Dans l'opposition, Jamel Belaidi s'est étonné que tout ne provienne pas d'un rayon de 50 km, comme c'était convenu avec l'opérateur. Pierre Mathonier, maire, lui répond qu'un souci de granulométrie chez le principal fournisseur a limité à 80 % l'approvisionnement local, mais que le problème est en passe d'être corrigé.

Côté rendement et tarif, les usagers affichent leur satisfaction, surtout avec la hausse prodigieuse



Pierre MATHONIER



Présentation par le maire de la "friche Engie" qui doit être dépolluée.

des énergies fossiles. Sachant que le bois de résidu nécessaire - essentiellement des sous-produits issus de l'entretien des forêts - ne subit pas les hausses du bois d'œuvre. Il est d'autant plus compétitif qu'il se trouve en très grande quantité depuis divers épisodes de tempêtes. Enfin, la

pollution par particules fines est "maîtrisée", s'engage l'adjointe Mireille Laborie en évoquant les 0,02 g rejeté par mégawatt. L'exercice sur douze mois ne bénéficiait pas de tous les raccordements, il est donc, sans surprise, déficitaire de quelque 203 000 €.

Le coût de la dépollution : 6,5 millions

Autre dossier longuement évoqué, celui qui la municipalité a baptisé la "friche Engie", à propos des anciens locaux d'EDF sur le cours d'Angoulême. Un endroit stratégique que la Ville entend transformer pour y accueillir les musées, l'office de tourisme, les logements d'un éco-quartier, des jardins, etc. Sauf que... le sol de cet endroit est sans doute le plus pollué de tout le centre-ville ! En cause, les installations au charbon ou autres, en fonctionnement dans le courant du XIX^e siècle. Et avant d'échafauder n'importe quel projet, il y a obligation de remettre l'endroit en état.

Engie a obligation de dépolluer partiellement s'il veut obtenir le droit de vendre. La facture à sa charge serait alors de 2,8 millions d'euros. Mais dans cette hypothèse, seule une nouvelle industrie pourra s'y installer. On est loin du projet municipal d'habitat et d'équipements publics. Pour d'autres usages, il faut encore allonger 3,7 millions. Sans aides, les seules finances de la Ville ne pourront pas le supporter. Pierre Mathonier a donc soumis l'idée de candidater à l'appel à projet "fonds friche" (qui fait partie du plan de Relance) et, si le dossier est retenu, l'Ademe apportera également son concours. La première des conditions étant qu'il faut que

ce soit la collectivité qui porte l'opération.

Bien plus modeste, mais éminemment plus rapide à concrétiser, le projet de parking de la rue Méallet-de-Cours - pour desservir notamment la Maison de la Fraternité et toutes les associations présentes sur ce pôle - est présenté par l'adjoint, Alain Coudon. Il s'agit de 100 places sur un sol "désimperméabilisé" pour permettre l'infiltration de pluie, sans rejets polluants dans les écoulements des eaux pluviales. Si le stationnement sera gratuit, des dispositifs veilleront à ce qu'il n'y ait pas de "voitures-ventouses" mais une rotation rapide des autos des usagers. En outre, une borne de recharge rapide des véhicules électriques doit aussi y être installée.

Des lumières et des abeilles

Pour l'éclairage municipal, comme celui de très nombreuses rues en cours de rénovation, il est fait appel à un soutien du Syndicat départemental des énergies qui prend en charge 23 % des factures. C'est par exemple le cas de la rue Jeanne-de-la-Treille avec rénovation des réseaux et enfouissement avant plantation d'arbres. Sont également concernées les rues autour du commissariat de Police, celles qui conduisent au château Saint-Étienne et d'autres encore en centre-ville piétonnier. Sur ce dernier secteur, Alain Coudon précise que les lampes vont moins consommer, avec une puissance abaissée de 90 watts à seulement 42 W, assortie d'une baisse progressive de l'intensité lumineuse à partir de 23 heures jusqu'à atteindre 50 % de la puissance nominale. Avant même ce dispositif, et alors que le nombre de

points lumineux a augmenté de près de 30 % (il y en a 6 000), la commune enregistre une réduction de sa facture d'éclairage public, passée de 550 000 à 450 000 €.

À l'heure de voter les demandes de subvention (Udaf, Sauvegarde de l'enfance, etc.), un sujet en lien avec l'environnement fit débat : le soutien au BeeO-monitoring de l'incubateur LanDestini. Ce projet innovant propose une analyse environnementale par les abeilles, capables d'établir un état des lieux de la biodiversité et de la pollution ambiante. Sur les 40 000 € de fonds publics réclamés, la Région s'engage à hauteur de 80 % ; soit seulement 8 000 € pour la Ville d'Aurillac. Si certains affichaient une mine dubitative, Stéphane Fréchou convainquait d'une phrase : "Nous serions sots de ne pas mener à bien un programme sur la biodiversité, avec une aide aussi conséquente de la Région."

Vivacité, plus cher que prévu

Au cours de cette réunion, était également examiné le rapport de la Sodexo qui gère par délégation les cuisines centrales⁽²⁾. Les élus ont fait part de leur volonté d'accélérer encore le processus de circuits courts, allant dans le sens de la promotion de l'économie locale, mais également abondant l'idée de limiter l'empreinte carbone liée aux transports. En ce sens et en lien avec la Caba, le plan alimentaire territorial doit favoriser l'installation d'agriculteurs bio sur le bassin d'Aurillac.

Enfin, quelques modifications budgétaires étaient opérées pour pallier un investissement sur le grand projet du centre social de Marmiers "Vivacité" qui va mobiliser 1,2 million supplémentaire par rapport aux prévisions. À son profit, des opérations prévues en 2021 et qui ont pris du retard seront inscrites au budget 2022. C'est le cas du chantier Saint-Géraud ou encore du centre commercial de Marmiers.

R. SAINT-ANDRÉ

(1) Aurillac chaleur bois, filiale d'Engie, a créé 15 emplois.

(2) Un déficit de 207 000 euros, pris en charge par l'opérateur, est enregistré en raison des repas non-fournis durant les périodes de confinement.

NOUVEAU DGS

■ Après installation de deux conseillers municipaux (voir par ailleurs) et dans la foulée, désignation des nouveaux élus dans différentes commissions, le maire a présenté François Lefol, nouveau directeur général des services (DGS) qui remplace Joël Findris : l'ancien directeur de cabinet du préfet est désormais DGS adjoint du Département de Haute-Savoie.